

# RÈGLES DE SÉLECTION

## COMPÉTITIONS INTERNATIONALES

### SAISON 2017

## **SOMMAIRE :**

### **1/ PRINCIPES DE SÉLECTION**

### **2/ SKI NAUTIQUE - RÈGLES ET CRITÈRES DE SÉLECTION**

#### **2.1/ CATÉGORIE OPEN**

##### **2.1.1/ Championnats d'Europe Open 2017**

##### **2.1.1b/ Championnats du Monde Open 2017**

#### **2.2/ CATÉGORIE ESPOIR (U21)**

##### **2.2.1/ Championnats d'Europe U21 – 2017**

##### **2.2.1b/ Championnats du monde U21 – 2017**

#### **2.3/ CATÉGORIE CADET/JUNIOR (U14 – U17)**

##### **2.3.1/ Championnats d'Europe CADET/JUNIOR 2017**

### **3/ WAKEBOARD CÂBLE – REGLES ET CRITERES DESELECTION**

#### **3.1/ Championnats d'Europe de Wakeboard Câble 2017**

### **4/ WAKEBOARD BATEAU – REGLES ET CRITERES DESELECTION**

#### **4.1/ Championnats d'Europe de Wakeboard Bateau 2017**

#### **4.2/ Championnats du Monde de Wakeboard Bateau 2017**

### **5/ WORLD GAMES**

### **6/ ANNEXES**

#### **6.1/ Tableau de performances 2017**

## **PRÉAMBULE :**

Les présents principes de sélection s'appliquent à toutes les disciplines et à toutes les catégories entrant dans le champ des délégations de la FFSNW. **Les sportif(ve)s sélectionné(e)s devront :**

1. Respecter l'intégralité des principes de sélection
2. Remplir les critères réglementaires internationaux (E&A et IWWF)
3. Répondre aux règles et critères de sélection de la FFSNW

## **Chap. 1/ PRINCIPES DE SÉLECTION**

Art. 1 : Les présentes règles de sélection sont applicables à l'ensemble des compétitions au cours desquelles les sportif(ve)s sont engagé(e)s par la Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard et concourent sous les couleurs de la France, notamment aux Compétitions Internationales de Référence, sans que la liste ici traitée soit exhaustive.

Art. 2 : La commission de sélection de la Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard est composée comme suit :

- Le Président de la FFSNW
- Le Directeur Technique National (DTN) de la FFSNW
- Le coordonnateur de la discipline et catégories concernées

La commission se réserve le droit d'inviter toute personne qualifiée à titre consultatif.

Art. 3 : Les présentes règles de sélection ont été validées en Bureau Fédéral.

Art. 4 : Les présentes règles de sélection seront publiées sur le site internet de la FFSNW et seront accessibles aux licenciés de la Fédération, sur demande auprès de la Direction Technique Nationale.

Art. 5 : Chaque sportif(ve) afin d'être sélectionné(e) devra obligatoirement avoir répondu aux exigences et examens prévus par le code du sport dans le cadre de la surveillance médicale réglementaire des sportifs de haut niveau et aux obligations de contrôle antidopage.

Le sportif(ve) doit être titulaire d'une licence FFSNW « compétition » en cours de validité et avoir renseigné et signé la convention SHN/FFSNW pour les sportif(ve)s concerné(e)s, et respecter les engagements de la Charte du sport de haut niveau, les règles édictées par les instances nationales et internationales, ainsi que les textes législatifs et réglementaires du droit français.



Art. 6 : La Direction Technique Nationale transmettra à la Commission de sélection la liste des sportif(ve)s proposé(e)s pour chaque discipline ou spécialité, pour les épreuves individuelles comme par équipe. La Commission de sélection transmet au Bureau Fédéral sa proposition de liste de sportif(ve)s.

Ces propositions de sélection ne sont définitives qu'une fois validées par le Président de la FFSNW.

L'inscription définitive auprès de la Fédération Internationale est faite par le Président de la FFSNW.

Art. 7 : La sélection nominative validée en Commission de sélection, après en avoir informé ladite Commission, pourra être remise en cause par la Direction Technique Nationale pour un sportif(ve) sélectionné(e), qu'elle considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimales de performance la compétition pour laquelle il ou elle est retenu(e).

Cette décision peut être prononcée en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale actée par le médecin fédéral, d'une méforme constatée et caractérisée, d'un comportement répréhensible par les instances qui gèrent le sport national ou international...etc.

Art. 8 : La Direction Technique Nationale peut notamment être amenée à organiser des tests de performance entre deux ou plusieurs sportif(ve)s ou équipe(s) pour finaliser la liste nominative des propositions de sélection.

Art. 9 : Le Directeur Technique National se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription de sportif(e)s sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré et se laisse la possibilité de prendre toute décision qui s'impose pour renforcer le potentiel de l'Équipe de France.

Art. 10 : Toute décision de sélection ou de refus d'inscription d'un sportif(ve) à une compétition internationale prise en vertu des articles 7 à 9 des présentes règles, doit être validée par le Président de la FFSNW.

## Chap. 2/ SKI NAUTIQUE - RÈGLES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

### 2.1/ CATÉGORIE OPEN

#### **2.1.1/ Championnats d'Europe Open 2017**

2.1.1.1/ Règles E&A championnat d'Europe (traduction du dernier règlement E&A validé par les instances de l'E&A au moment des sélections):

Selon les règles de l'E&A (règle 2.3), un skieur peut être sélectionné et inscrit au championnat d'Europe Open **sous réserve que sa fédération l'inscrive.**

A/ Un skieur peut être titulaire de l'équipe de France afin de participer au classement des nations. Cette équipe sera composée de 6 athlètes (maximum 4 athlètes du même sexe).

Les trois meilleurs scores, parmi ces 6 skieurs, dans chaque discipline sur les éliminatoires ou en finales seront retenus afin d'obtenir le résultat final du classement des nations.

B/ un skieur peut également participer au championnat d'Europe Open en tant que skieur spécialiste selon la règle 2.3 du règlement E&A.

**Le skieur doit également être inscrit par sa fédération** afin d'avoir le droit de participer au championnat.

Le skieur peut être qualifié pour être inscrit au championnat d'Europe Open selon les critères suivants :

- Détenteurs d'un record E&A. Le record doit être homologué 30 jours avant le championnat,

Ou

- les skieurs classés (tableau ci-dessous):

	Current E&A Ranking List	Previous E&A Ranking List	Europe & Africa skiers placed in the top X skiers from the latest November IWWF Ranking List	Europe & Africa skiers placed in the top X skiers from the previous November IWWF Ranking List	Europe & Africa skiers placed in the top X skiers of the Elite List 30 days prior to the Championships	Europe & Africa skiers placed in the top X skiers of the previous year Elite List
Men Slalom	8	6	20	16	14	11
Women Slalom	8	6	15	12	10	8
Men Tricks	8	6	20	16	8	6
Women Tricks	8	6	15	12	8	6
Men Jump	8	6	20	16	12	9
Women Jump	8	6	15	12	8	6
Men Overall	5	4	10	8		
Women Overall	5	4	10	8		



Ou

- Les champions E&A en titre, en slalom, figures, saut et combiné individuel ;

Ou

- Les champions du monde IWWF en titre (championnat open) en slalom, figures, saut et combiné individuel.

**(Sous réserve de changements des règlements internationaux E&A et IWWF)**

#### 2.1.1.2/ Règles FFSNW :

**Les sélections, pour composer l'équipe de France et pour inscrire les skieurs aux Championnats d'Europe seront annoncées au plus tard 15 jours avant le début du championnat.**

##### 2.1.1.2.1/ Règles de participation pour être sélectionnable

1/ Les règles internationales permettent d'identifier les skieurs et skieuses sélectionnables. Pour prétendre à une sélection en Equipe de France le skieur doit être titulaire d'une licence FFSNW en cours de validité et avoir renseigné et signé la convention SHN/FFSNW pour les skieurs concernés.

2/ La participation au championnat de France de sa catégorie est obligatoire, quelle que soit la composition du calendrier international, sauf dérogation exceptionnelle demandée auprès du DTN notamment pour blessure (confirmée par le médecin fédéral).

3/ Afin de pouvoir prétendre aux sélections, il est obligatoire pour tous les skieurs et skieuses d'avoir réalisé au minimum 2 compétitions (RL minimum) de son choix, en plus du championnat de France, jusqu'à la date des sélections, ou 3 compétitions s'il n'y a pas eu de participation aux championnats de France dans le cadre de la dérogation exceptionnelle.

4/ Le cas échéant, conformément à l'article 8 de principes de sélection, pour les sportifs concernés, un test de performance pourra être organisé par la Direction Technique Nationale.

2.1.1.2.2/ Composition de l'équipe de France pour le Championnat d'Europe Open :

Afin d'arrêter la **liste nominative des skieurs et skieuses sélectionnés**, la Commission de sélection s'appuiera notamment sur les indicateurs suivants :

1. Les skieurs ou skieuses dont les points combinés par discipline permettent le meilleur classement de l'équipe de France parmi les nations européennes.
2. Les skieurs ou skieuses portant les meilleures chances de médailles.
3. Les résultats de l'ensemble des compétitions, dont les compétitions obligatoires, jusqu'à la date de la signification des sélections.
4. Le cas échéant, les performances des tests de sélection organisés par la DTN.
5. L'expérience acquise lors des compétitions de référence "Open" (capacité du skieur ou skieuse à performer lors des compétitions majeures).
6. L'état de forme, ou le potentiel avéré du skieur ou de la skieuse au moment des sélections.
7. Le comportement et attitude du skieur ou de la skieuse.
8. Les skieurs ou skieuses sélectionnés pour le classement des nations par équipe sont qualifiés d'office dans l'Équipe de France du Championnat d'Europe (cf. 2.1.1.2.3.)
9. Toute considération de performance exclue, une attention particulière sera portée aux sportif(ive)s en devenir ou recélant un potentiel exceptionnel eu égard à leur jeune âge dans la catégorie et qui pourraient être sélectionnés au regard de l'art. 9 des principes de sélection.
- 10. Les skieurs ou skieuses qui ont réalisé, au cours de la saison, les performances définies dans le document annexe publié après la tenue de l'Assemblée Générale de la FFSNW.**

La possibilité d'un sur-classement peut être étudiée par la DTN dans la mesure où le sportif aurait un potentiel avéré pour concourir dans la catégorie supérieure. L'engagement final sera celui dans la catégorie d'âge permettant la meilleure performance.



2.1.1.2.3/ Règles de sélection pour le classement des nations par équipe (6 skieurs ou skieuses maximum):

Afin d'arrêter **la liste nominative des skieurs et skieuses sélectionnés**, la Commission de sélection s'appuiera notamment sur les indicateurs suivants :

1. Les skieurs ou skieuses dont les points combinés par discipline favorisent les chances de médaille par équipe.
2. Les résultats de l'ensemble des compétitions, dont les compétitions obligatoires, jusqu'à la date de la signification des sélections.
3. Le cas échéant, les performances des tests de sélection organisés par la DTN.
4. L'expérience acquise lors des compétitions de référence "Open" (capacité du skieur ou skieuse à performer lors des compétitions majeures).
5. L'état de forme, ou le potentiel avéré du skieur ou de la skieuse au moment des sélections.
6. Le comportement et attitude du skieur ou de la skieuse.

## **2.1.2/ Championnats du Monde Open 2017**

2.1.2.1/ Règles IWWF championnat du monde (traduction du dernier règlement IWWF validé par les instances officielles de l'IWWF au moment des sélections):

Selon les règles de l'IWWF (règle 4.01), un skieur peut être sélectionné et inscrit au championnat du Monde Open **sous réserve que sa fédération l'inscrive.**

A/ Un skieur peut être titulaire de l'équipe de France afin de participer au classement des nations. Cette équipe sera composée de 6 athlètes (maximum 4 athlètes du même sexe).

Les trois meilleurs scores, parmi ces 6 skieurs, dans chaque discipline sur les éliminatoires ou en finales seront retenus afin d'obtenir le résultat final du classement des nations.

B/ un skieur peut également participer au championnat du Monde Open en tant que skieur spécialiste selon la règle 4.01.

**Le skieur doit également être inscrit par sa fédération** afin d'avoir le droit de participer au championnat.

Le skieur peut être qualifié pour être inscrit au championnat du Monde Open selon les critères suivants :

- Détenteurs d'un record IWWF. Le record doit être homologué 30 jours avant le championnat,

Ou

- Les skieurs classés (tableau ci-dessous):

	Current IWWF may Ranking List	Previous year IWWF may Ranking List	ELITE LIST, 30 jours avant le début du championnat du monde.	ELITE LIST, 1 ans et 30 jours avant le début du championnat du monde	Classement <u>COUPE DU MONDE</u> de l'année précédent le championnat du monde Open.
Men Slalom	20	16	14	11	6
Women Slalom	15	12	10	8	6
Men Tricks	20	16	8	6	6
Women Tricks	15	12	8	6	6
Men Jump	20	16	12	9	6
Women Jump	15	12	8	6	6
Men Overall	10	8			
Women Overall	10	8			



Ou

- Les champions IWWF en titre, en slalom, figures, saut et combiné individuel ;

Ou

- Les 3 médaillés des derniers championnats du monde IWWF U21 en slalom, figures, saut et combiné individuel.

**(Sous réserve de changements des règlements internationaux IWWF)**

2.1.2.2/ Règles FFSNW :

**Les sélections, pour composer l'équipe de France et pour inscrire les skieurs aux Championnats du Monde seront annoncées au plus tard 15 jours avant le début du championnat.**

2.1.2.2.1/ Règles de participation pour être sélectionnable

1/ Les règles internationales permettent d'identifier les skieurs et skieuses sélectionnables. Pour prétendre à une sélection en Equipe de France le skieur doit être titulaire d'une licence FFSNW en cours de validité et avoir renseigné et signé la convention SHN/FFSNW pour les skieurs concernés.

2/ La participation au championnat de France de sa catégorie est obligatoire, quelle que soit la composition du calendrier international, sauf dérogation exceptionnelle demandée auprès du DTN notamment pour blessure (confirmée par le médecin fédéral).

3/ Afin de pouvoir prétendre aux sélections, il est obligatoire pour tous les skieurs et skieuses d'avoir réalisé au minimum 2 compétitions (RL minimum) de son choix, en plus du championnat de France, jusqu'à la date des sélections, ou 3 compétitions si il n'y a pas eu de participation aux championnats de France dans le cadre de la dérogation exceptionnelle.

4/ Le cas échéant, conformément à l'article 8 de principes de sélection, pour les sportifs concernés, un test de performance pourra être organisé par la Direction Technique Nationale.

2.1.2.2.2/ Composition de l'équipe de France pour le Championnat du Monde Open :

Afin d'arrêter **la liste nominative des skieurs et skieuses sélectionnés**, la Commission de sélection s'appuiera notamment sur les indicateurs suivants :

1. Les skieurs ou skieuses dont les points combinés par discipline permettent le meilleur classement de l'équipe de France parmi les nations européennes.
2. Les skieurs ou skieuses portant les meilleures chances de médailles.
3. Les résultats de l'ensemble des compétitions, dont les compétitions obligatoires, jusqu'à la date de la signification des sélections.
4. Le cas échéant, les performances des tests de sélection organisés par la DTN.
5. L'expérience acquise lors des compétitions de référence "Open" (capacité du skieur ou skieuse à performer lors des compétitions majeures).
6. L'état de forme, ou le potentiel avéré du skieur ou de la skieuse au moment des sélections.
7. Le comportement et attitude du skieur ou de la skieuse.
8. Les skieurs ou skieuses sélectionnés pour le classement des nations par équipe sont qualifiés d'office dans l'Équipe de France du Championnat du Monde (cf. 2.1.1.2.3b)
9. Toute considération de performance exclue, une attention particulière sera portée aux sportif(ive)s en devenir ou recelant un potentiel exceptionnel eu égard à leur jeune âge dans la catégorie et qui pourraient être sélectionnés au regard de l'art. 9 des principes de sélection.
- 10. Les skieurs ou skieuses qui ont réalisé, au cours de la saison, les performances définies dans le document annexe publié après la tenue de l'Assemblée Générale de la FFSNW.**

La possibilité d'un sur-classement peut être étudiée par la DTN dans la mesure où le sportif aurait un potentiel avéré pour concourir dans la catégorie supérieure. L'engagement final sera celui dans la catégorie d'âge permettant la meilleure performance.



2.1.2.2.3/ Règles de sélection pour le classement des nations par équipe (6 skieurs ou skieuses maximum):

Afin d'arrêter **la liste nominative des skieurs et skieuses sélectionnés**, la Commission de sélection s'appuiera notamment sur les indicateurs suivants :

1. Les skieurs ou skieuses dont les points combinés par discipline favorisent les chances de médaille par équipe.
2. Les résultats de l'ensemble des compétitions, dont les compétitions obligatoires, jusqu'à la date de la signification des sélections.
3. Le cas échéant, les performances des tests de sélection organisés par la DTN.
4. L'expérience acquise lors des compétitions de référence "Open" (capacité du skieur ou skieuse à performer lors des compétitions majeures).
5. L'état de forme, ou le potentiel avéré du skieur ou de la skieuse au moment des sélections.
6. Le comportement et attitude du skieur ou de la skieuse.

## 2.2/ CATÉGORIE ESPOIR (U21)

### **2.2.1/ Championnats d'Europe U21 – 2017**

#### 2.2.1.1/ Règles E&A :

Selon les règles de l'E&A 4.3, un skieur peut être sélectionné dans une équipe nationale ou 4.5.B participer au championnat en « spécialiste » **sous réserve que sa fédération l'inscrive.**

A/ (4.3) Un skieur peut être titulaire de l'équipe de France afin de participer au classement des nations. Cette équipe sera composée de 6 athlètes (maximum 4 athlètes du même sexe). Les trois meilleurs scores dans chaque équipe et dans chaque discipline durant les éliminatoires seront retenus afin d'obtenir le résultat final du classement des nations.

B/ (4.5.B), un skieur est également sélectionnable, sous réserve que sa fédération l'inscrive, au Championnat d'Europe U21 en tant que skieur « spécialiste » s'il remplit les conditions suivantes.

U21				
Ranking E&A 2016	slalom	figures	saut	combiné
Hommes U21	15	15	15	10
Femmes U21	15	15	15	10

#### 2.2.1.2/ Règles FFSNW:

**Les sélections pour composer l'équipe de France et pour inscrire les skieurs aux Championnats d'Europe (U21) seront annoncées au plus tard 15 jours avant le début du championnat.**

##### 2.2.1.2.1/ Règles de participation pour être sélectionnable :

1/ Les règles internationales permettent d'identifier les skieurs et skieuses sélectionnables. Pour prétendre à une sélection en Equipe de France le skieur doit être titulaire d'une licence FFSNW en cours de validité et avoir renseigné et signé la convention SHN/FFSNW pour les skieurs concernés.

2/ La participation au Championnat de France de sa catégorie est obligatoire, quelle que soit la composition du calendrier international, sauf dérogation exceptionnelle demandée auprès du DTN notamment pour blessure (confirmée par le médecin fédéral).

3/ Afin de pouvoir prétendre aux sélections, il est obligatoire pour tous les skieurs et skieuses d'avoir réalisé au minimum 1 compétition (RL au minimum) de son choix, en plus du Championnat de France, jusqu'à la date des sélections ou 2 compétitions (RL au minimum) si il n'y a pas eu de participation aux championnats de France dans le cadre de la dérogation exceptionnelle.

4/ Le cas échéant, conformément à l'article 8 de principes de sélection, pour les sportifs concernés, un test de performance pourra être organisé par la Direction Technique Nationale.

#### 2.2.1.2.2/ Composition de l'équipe de France Espoir(U21):

Afin d'arrêter la liste nominative des skieurs et skieuses sélectionnés, la Commission de sélection s'appuiera notamment sur les indicateurs suivants :

1. Les 6 skieurs ou skieuses dont les points combinés favorisent les chances de médaille par équipe pour le classement par nation.
2. Le cas échéant, les performances des tests de sélection organisés par la DTN.
3. Les résultats de l'ensemble des compétitions, dont les compétitions obligatoires, jusqu'à la date de la signification des sélections.
4. L'expérience acquise lors des compétitions de référence "Jeune et/ou Senior" (capacité du skieur ou de la skieuse à performer lors des compétitions majeures).
5. L'état de forme, ou le potentiel avéré du skieur ou de la skieuse au moment des sélections.
6. Le comportement et attitude du skieur ou de la skieuse.
7. Toute considération de performance exclue, une attention particulière sera portée aux sportifs en devenir ou recelant un potentiel exceptionnel eu égard à leur jeune âge dans la catégorie et qui pourraient être sélectionnés au regard de l'art. 9 des principes de sélection.
8. Les skieurs ou skieuses qui ont réalisé, au cours de la saison, les performances définies dans le document annexe publié après la tenue de la dernière Assemblée Générale de la FFSNW.
9. La composition prévisionnelle de l'Equipe de France Espoir prévoit 6 sportif(ve)s au maximum, dont les sportif(ve)s pour les résultats par Equipe, conformément aux règles E&A IWWF, et de 2 spécialistes au maximum identifiés sur la base d'un potentiel de médaille, évalué par la commission de sélection.

La possibilité d'un sur-classement peut être étudiée par la DTN dans la mesure où le sportif aurait un potentiel avéré pour concourir dans la catégorie supérieure. L'engagement final sera celui dans la catégorie d'âge permettant la meilleure performance.

## **2.2.2/ Championnats du monde U21 - 2017**

### **2.2.2.1/ Règles IWWF championnat du monde (traduction du dernier règlement IWWF validé par les instances officielles de l'IWWF au moment des sélections):**

Selon les règles de l'IWWF (règle 4.01 et U21-règle 1), un skieur peut être sélectionné et inscrit au championnat du Monde Open **sous réserve que sa fédération l'inscrive.**

A/ Un skieur peut être titulaire de l'équipe de France afin de participer au classement des nations. Cette équipe sera composée de 6 athlètes (maximum 4 athlètes du même sexe).

Les trois meilleurs scores, parmi ces 6 skieurs, dans chaque discipline sur les éliminatoires ou en finales seront retenus afin d'obtenir le résultat final du classement des nations.

B/ un skieur peut également participer au championnat du Monde Open en tant que skieur spécialiste selon la règle 4.01.

**Le skieur doit également être inscrit par sa fédération** afin d'avoir le droit de participer au championnat.

Le skieur peut être qualifié pour être inscrit au championnat du Monde U21 selon les critères suivants :

#### 1. Les skieurs classés (tableau ci-dessous):

	Current IWWF may Ranking List	Previous year IWWF may Ranking List
Men Slalom	12	10
Women Slalom	12	10
Men Tricks	12	10
Women Tricks	12	10
Men Jump	12	10
Women Jump	12	10
Men Overall	6	5
Women Overall	6	5

#### 2. Les 3 médaillés des derniers championnats du monde IWWF U17 en slalom, figures, saut et combiné individuel.

**(Sous réserve de changements des règlements internationaux IWWF)**

#### 2.2.2.2/ Règles FFSNW :

**Les sélections, pour composer l'équipe de France et pour inscrire les skieurs aux Championnats du Monde U21 seront annoncées au plus tard 15 jours avant le début du championnat.**

##### 2.2.2.2.1/ Règles de participation pour être sélectionnable

1/ Les règles internationales permettent d'identifier les skieurs et skieuses sélectionnables. Pour prétendre à une sélection en Equipe de France le skieur doit être titulaire d'une licence FFSNW en cours de validité et avoir renseigné et signé la convention SHN/FFSNW pour les skieurs concernés.

2/ La participation au championnat de France de sa catégorie est obligatoire, quelle que soit la composition du calendrier international, sauf dérogation exceptionnelle demandée auprès du DTN notamment pour blessure (confirmée par le médecin fédéral).

3/ Afin de pouvoir prétendre aux sélections, il est obligatoire pour tous les skieurs et skieuses d'avoir réalisé au minimum 1 compétition (RL minimum) de son choix, en plus du championnat de France, jusqu'à la date des sélections, ou 2 compétitions (RL minimum) si il n'y a pas eu de participation aux championnats de France dans le cadre de la dérogation exceptionnelle.

4/ Le cas échéant, conformément à l'article 8 de principes de sélection, pour les sportifs concernés, un test de performance pourra être organisé par la Direction Technique Nationale.

##### 2.2.2.2.2/ Composition de l'équipe de France pour le Championnat du Monde U21 :

Afin d'arrêter **la liste nominative des skieurs et skieuses sélectionnés**, la Commission de sélection s'appuiera notamment sur les indicateurs suivants :

1. Les skieurs ou skieuses dont les points combinés par discipline permettent le meilleur classement de l'équipe de France parmi les nations mondiales.
2. Les skieurs ou skieuses portant les meilleures chances de médailles.
3. Les résultats de l'ensemble des compétitions, dont les compétitions obligatoires, jusqu'à la date de la signification des sélections.
4. Le cas échéant, les performances des tests de sélection organisés par la DTN.
5. L'expérience acquise lors des compétitions de référence "U17 et U21" (capacité du skieur ou skieuse à performer lors des compétitions majeures).
6. L'état de forme, ou le potentiel avéré du skieur ou de la skieuse au moment des sélections.
7. Le comportement et attitude du skieur ou de la skieuse.

8. Les skieurs ou skieuses sélectionnés pour le classement des nations par équipe sont qualifiés d'office dans l'Équipe de France du Championnat du Monde U21 (cf. 2.1.1.2.3b)
9. Toute considération de performance exclue, une attention particulière sera portée aux sportif(ive)s en devenir ou recelant un potentiel exceptionnel eu égard à leur jeune âge dans la catégorie et qui pourraient être sélectionnés au regard de l'art. 9 des principes de sélection.
- 10. Les skieurs ou skieuses qui ont réalisé, au cours de la saison, les performances définies dans le document annexe publié après la tenue de l'Assemblée Générale de la FFSNW.**

La possibilité d'un sur-classement peut être étudiée par la DTN dans la mesure où le sportif aurait un potentiel avéré pour concourir dans la catégorie supérieure. L'engagement final sera celui dans la catégorie d'âge permettant la meilleure performance.

2.2.2.2.3/ Règles de sélection pour le classement des nations par équipe (6 skieurs ou skieuses maximum):

Afin d'arrêter la liste nominative des skieurs et skieuses sélectionnés, la Commission de sélection s'appuiera notamment sur les indicateurs suivants :

1. Les skieurs ou skieuses dont les points combinés par discipline favorisent les chances de médaille par équipe.
2. Les résultats de l'ensemble des compétitions, dont les compétitions obligatoires, jusqu'à la date de la signification des sélections.
3. Le cas échéant, les performances des tests de sélection organisés par la DTN.
4. L'expérience acquise lors des compétitions de référence "U17 et U21" (capacité du skieur ou skieuse à performer lors des compétitions majeures).
5. L'état de forme, ou le potentiel avéré du skieur ou de la skieuse au moment des sélections.
6. Le comportement et attitude du skieur ou de la skieuse.

## 2.3/ CATÉGORIE CADET/JUNIOR (U14 - U17)

### **2.3.1/ Championnats d'Europe CADET/JUNIOR (U14 et U17) 2017.**

#### 2.3.1.1/ Règles E&A :

Selon les règles de l'E&A (règle 3.3), un skieur peut être sélectionné dans une équipe nationale ou participer au championnat en individuel **sous réserve que sa fédération l'inscrive.**

A/ Un skieur peut être titulaire d'une équipe nationale de 4 athlètes dans la catégorie des cadets et 4 dans la catégorie des juniors (maximum 3 athlètes du même sexe dans chaque catégorie).

Les trois meilleurs scores des -14 ans et des -17ans dans chaque discipline seront retenus afin d'obtenir le résultat final du classement des nations.

B/ Selon la règle (3.5.B) du règlement E&A, huit skieurs, qualifiés selon le tableau ci-dessous et, sélectionnés et inscrits par leur fédération, pourront également participer au Championnat d'Europe en tant que skieur « individuel ».

Les skieurs placés dans le top 10 du dernier classement « ranking list E&A octobre 2017 des cadets (-14) et juniors (-17) dans les quatre disciplines » (tableau ci-dessous) sont sélectionnables :

Cadets et juniors				
Ranking E&A 10/2016	slalom	figures	saut	combiné
Hommes	10	10	10	10
femmes	10	10	10	10

**(Sous réserve de changements des règlements internationaux E&A)**

#### 2.3.1.2/ Règles FFSNW :

Les sélections, pour composer l'équipe de France et pour inscrire les skieurs aux Championnats d'Europe U14 et U17 seront annoncées **au plus tard 15 jours avant le début du Championnat.**

#### 2.3.1.2.1/ Règles de participation pour être sélectionnable

1/ Les règles internationales permettent d'identifier les skieurs et skieuses sélectionnables. Pour prétendre à une sélection en Equipe de France le skieur doit être titulaire d'une licence FFSNW en cours de validité et avoir renseigné et signé la convention SHN/FFSNW pour les skieurs concernés.

2/ La participation au Championnat de France de sa catégorie est obligatoire, quelle que soit la composition du calendrier international, sauf dérogation exceptionnelle demandée auprès du DTN notamment pour blessure (confirmée par le médecin fédéral).

3/ Afin de pouvoir prétendre aux sélections, il est obligatoire pour tous les skieurs et skieuses d'avoir réalisé au minimum 2 compétitions (RL au minimum) de son choix, en plus du championnat de France, jusqu'à la date des sélections ou 3 compétitions (RL au minimum) si il n'y a pas eu de participation aux championnats de France dans le cadre de la dérogation exceptionnelle.

4/ Le cas échéant, conformément à l'article 8 de principes de sélection, pour les sportifs concernés, un test de performance pourra être organisé par la Direction Technique Nationale.

#### 2.3.1.2.2/ Composition de l'équipe de France Cadet/Junior:

Afin d'arrêter la liste nominative des skieurs et skieuses sélectionnés, la Commission de sélection s'appuiera notamment sur les indicateurs suivants :

1. Les 4 skieurs ou skieuses dont les points combinés favorisent les chances de médaille de l'équipe de France parmi les nations Européennes en cadet.
2. Les 4 skieurs ou skieuses dont les points combinés favorisent les chances de médaille de l'équipe de France parmi les nations Européennes en junior.
3. Le cas échéant, les performances des tests de sélection organisés par la DTN.
4. Les résultats de l'ensemble des compétitions, dont les compétitions obligatoires, jusqu'à la date de la signification des sélections.
5. L'expérience acquise lors des compétitions de référence "Jeune" (capacité du skieur ou de la skieuse à performer lors des compétitions majeures).
6. L'état de forme, ou le potentiel avéré du skieur ou de la skieuse au moment des sélections.
7. Le comportement et attitude du skieur ou de la skieuse.
8. Toute considération de performance exclue, une attention particulière sera portée aux sportifs en devenir ou recelant un potentiel exceptionnel eu égard à leur jeune âge dans la catégorie et qui pourraient être sélectionnés au regard de l'art. 9 des principes de sélection.

**9. Les skieurs ou skieuses qui ont réalisé, au cours de la saison 2016, les performances définies dans le document annexe publié après la tenue de l'Assemblée Générale de la FFSNW de mars 2016.**

10. La composition prévisionnelle de l'Equipe de France Cadet/junior prévoit 12 sportif(ve)s maximum, dont 4 pour les résultats par Equipe Cadet et 4 par Equipe Junior, et 4 spécialistes maximum identifiés la base du potentiel de médaille, évalué par la commission de sélection, pour l'ensemble des deux catégories.

La possibilité d'un sur-classement peut être étudiée par la DTN dans la mesure où le sportif aurait un potentiel avéré pour concourir dans la catégorie supérieure. L'engagement final sera celui dans la catégorie d'âge permettant la meilleure performance

## Chap. 3/ WAKEBOARD CÂBLE

### **3.1/ Championnats d'Europe Wakeboard câble 2017**

#### **3.1.1/ Règles IWWF :**

Conditions de participation

Pour tout rider participant à des championnats de Confédération ou des championnats du monde, les règles d'éligibilité de l'IWWF s'appliquent.

Le nombre de points minimum requis sur les listes de ranking internationales CWWC, au premier jour de la compétition, est de 800pts minimum en catégorie U19, Open et +30, et 400pts minimum pour toutes les autres catégories.

Le minimum de points requis peut être obtenu en additionnant les points de différentes catégories. Par exemple, un rider U15 participe à un contest 4STAR en catégorie U19 et concoure en U15 lors de ses championnats nationaux. Il pourra s'inscrire aux championnats de confédération en catégorie U15 si son cumul de points atteint 400, et dans les catégories supérieures s'il le souhaite si ce total atteint 800 points.

Chaque rider doit être inscrit par sa fédération, qui décidera des critères de sélection. Le nombre de riders par pays n'est pour l'instant pas limité.

U15	15 ans ou moins au 31 décembre de l'année en cours
U19	19 ans ou moins au 31 décembre de l'année en cours
Open	Pas de restriction d'âge
+30	30 ans ou plus au 31 décembre de l'année en cours
+40	40 ans ou plus au 31 décembre de l'année en cours

L'âge minimum pour participer à des championnats d'Europe ou du Monde est de 12 ans.

#### **Règles IWWF pour la catégorie « wakeboard assis »**

- Il n'y a pas de niveau de points minimum requis sur les listes de ranking pour les riders de la catégorie « Assis »
- Pas de restriction d'âge
- Pour l'ouverture de la catégorie « wakeboard Assis », un minimum de 4 riders représentant 3 nationalités différentes est nécessaire.

Lors du scoring de la catégorie « wakeboard Assis » :

Le score est modifié (multiplié) par le pourcentage correspondant à la catégorie du rider afin d'obtenir son score final :

Catégorie	Ratio
MP1	2.0
MP2	1.6
MP3	1.2
AB	1.0

**MP1:** athlètes incapables d'utiliser la majorité de la musculature de leur tronc. Depuis la position 'ski', les athlètes sont incapables de soulever leurs corps de leurs genoux sans l'aide de leurs bras. Ils n'ont pas la pleine utilisation de leurs extrémités supérieures. En règle générale, ils n'ont pas la force de préhension adéquate et peuvent utiliser leurs avant-bras ou leurs poignets pour tenir le palonnier.

**MP2:** athlètes capables d'utiliser les muscles du haut du tronc et de soulever partiellement leur corps de leurs genoux depuis la position 'ski'. En général, ils ont la pleine utilisation de leurs extrémités supérieures.

**MP3:** athlètes ayant l'usage de la majorité des muscles de leur tronc et pouvant utiliser partiellement ses abdominaux. En général, depuis la position 'ski', ils sont en mesure de soulever leurs troncs de leurs genoux et ils ont la pleine utilisation de leurs extrémités supérieures.

**Critères de qualification :** seuls les riders présentant une forme de handicap correspondant aux catégories ci-dessus peuvent concourir dans la catégorie « wakeboard Assis ».

**(Sous réserve de changements des règlements internationaux E&A IWWF et IWWF)**

Championnats Open : le score par équipe inclura les 5 meilleurs résultats de toutes les catégories avec un maximum de 1 rider par catégorie

Championnats Jeunes & Seniors : le score par équipe inclura les 10 meilleurs résultats de toutes les catégories avec un maximum de 1 rider par catégorie

### 3.1.2/ Règles FFSNW :

**Les sélections pour composer l'équipe de France et pour inscrire les riders aux Championnats d'Europe Wakeboard câble 2017 seront annoncées au plus tard 15 jours avant le début du championnat.**

#### 3.1.2.1. / Règles de participation pour être sélectionnable

1/ Les règles internationales permettent d'identifier les riders / rideuses sélectionnables.

2/ La participation au Championnat de France 2017 est obligatoire (quelle que soit l'organisation du calendrier de compétitions) sauf dérogation exceptionnelle demandée auprès du DTN notamment dans le cas d'une blessure confirmée par le médecin fédéral.

3/ La participation obligatoire à une compétition, en plus du championnat de France, inscrite au calendrier officiel de l'IWWF (consultable sur [www.cablewakeboard.net](http://www.cablewakeboard.net)) et/ou au calendrier de la FFSNW, avant la date limite de la signification de la sélection.

4/ Le cas échéant, conformément à l'article 8 de principes de sélection, pour les sportifs concernés, un test de performance pourra être organisé par la Direction Technique Nationale.

**5/ Avoir réalisé les éléments techniques définis ci-après, en compétition ou sur une vidéo certifiée remise au référent de la discipline au moins un mois avant le début de championnat :**

U15 Ladies	
AIR TRICKS	2 air tricks de familles différentes, dont 1 tricks à l'intérieur du câble et 1 à l'extérieur.
	1 tricks en réception Fakie
KICKER	540 FS
	360 BS
	une tête en bas dans une des familles suivantes : Backroll, Frontroll, Frontflip, Tantrum
RAIL	un 27 in
	une sortie Blind
	un « Transfer »
	un "Press"

<b>U19 Ladies</b>	
AIR TRICKS	3 air tricks de familles différentes, dont 1 tricks à l'intérieur du câble et 1 à l'extérieur.
	1 trick en réception Blind
KICKER	TS 540 FS et HS 360 BS OU TS 360 BS et HS 540 FS
	2 têtes en bas dans 2 familles différentes (Backroll, Frontroll, Frontflip, Tantrum)
RAIL	un 27 in + 27 out ( <b>sur deux lignes différentes comme tableau OPEN</b> )
	une sortie Blind
	un « Transfer »
	Nose Press + Tail Press

<b>OPEN Ladies</b>	
AIR TRICKS	3 "air tricks" de familles différentes, dont 1 "trick" à l'intérieur du câble et 1 à l'extérieur.
	2 tricks en réception Blind OU 1 tricks en réception Blind et 1 Mobe
KICKER	720 OU TS 540 BS
	2 têtes en bas dans 2 familles différentes (Backroll, Frontroll, Frontflip, Tantrum) dont une en approche TS et une en approche HS
RAIL	un 27 in
	un 27 out
	une sortie Blind
	un « Transfer »
	Nose Press
	Tail Press
	Gap 360 FS OU Gap 180 BS

<b>U15 Men</b>	
AIR TRICKS	2 air tricks de familles différentes à l'intérieur du câble, dont 1 trick en réception Blind
	2 air tricks de familles différentes à l'extérieur du câble, dont 1 trick en réception Blind
	2 Mobes
KICKER	720
	540 BS
	1 Mobe
RAIL	27 in + 27 out ( <b>sur deux lignes différentes</b> )
	un « Transfer 360 »

<b>U19 Men</b>	
AIR TRICKS	2 air tricks de familles différentes à l'intérieur du câble, dont 1 trick en réception Blind
	2 air tricks de familles différentes à l'extérieur du câble, dont 1 trick en réception Blind
	2 Mobe (313, Back Mobe, Front Mobe, Pete Rose...)
	1 Mobe 5 (315, Back 5...)
KICKER	900
	720 BS
	2 Mobes
RAIL	27 in + 27 out ( <b>sur deux lignes différentes</b> )
	un « Transfer 360 »

<b>OPEN Men</b>	
AIR TRICKS	2 air tricks de familles différentes à l'intérieur du câble, dont 1 trick en réception Blind
	2 air tricks de familles différentes à l'extérieur du câble, dont 1 trick en réception Blind
	2 Mobes 5
KICKER	900
	720 BS
	2 Mobes
RAIL	27 in + 27 out ( <b>sur deux lignes différentes</b> )
	un « Transfer 360 »

### **3.1.2.2. / Règles de sélection pour la composition de l'Équipe de France pour les championnats d'Europe de wakeboard câble**

Afin d'arrêter la liste nominative des riders et rideuses sélectionnés, la Commission de sélection s'appuiera notamment sur les indicateurs suivants :

1. Les riders dont les points ranking favorisent les chances de médaille par équipe.
2. Les résultats de l'ensemble des compétitions, dont les compétitions obligatoires, jusqu'à la date de la signification des sélections.
3. Les résultats du Championnat de France
4. L'expérience acquise lors des compétitions de références antérieures (capacité du rider à performer lors des compétitions majeures).
5. Le cas échéant, les performances des tests de sélection organisés par la DTN.
6. L'état de forme, ou le potentiel avéré du rider.
7. Le comportement et l'attitude du rider durant la saison et notamment lors des regroupements et stages organisés par la Direction Technique Nationale.
8. Les riders / rideuses, des catégories +30 & +40, dont les performances pourraient favoriser les chances de médaille par équipe.

La possibilité d'un sur-classement peut être étudiée par la DTN dans la mesure où le rider répondrait aux critères de sur-classement et aurait un potentiel avéré pour concourir dans la catégorie supérieure. L'engagement final sera celui dans la catégorie d'âge permettant la meilleure performance.

## Chap. 4 / WAKEBOARD BATEAU

### **4.1 / Championnats d'Europe Wakeboard Bateau 2017**

#### **4.1.1/ Règles IWWF :**

Selon les règles IWWF 9.1 / 9.2 / 9.2.1 / 9.2.2 / 11.1

1. Chaque fédération Nationale peut sélectionner son équipe comme elle le désire
2. Une équipe de wakeboard et wakeskate sera composée au maximum de 10 riders, et ce sans dépasser 2 riders dans une même catégorie. Les 8 meilleurs scores seront utilisés pour le calcul du score de l'équipe du pays. Dans le cas où deux équipes seraient à égalité, les 9 meilleurs scores seront utilisés, et ainsi de suite.

U9 (Youngsters Boys & Girls) E&A add Rules	9 ans ou moins au 31 décembre de l'année en cours
U14 (Boys & Girls)	14 ans ou moins au 31 décembre de l'année en cours
U18 (Junior Men & Junior Women)	18 ans ou moins au 31 décembre de l'année en cours
Open	Pas de restriction d'âge
O30 (Master Men & Master Women)	30 ans ou plus au 31 décembre de l'année en cours
O40 (Veteran Men & Veteran Women)	40 ans ou plus au 31 décembre de l'année en cours

***(Sous réserve de changements des règlements internationaux E&A IWWF et IWWF)***

#### **4.1.2/ Règles FFSNW :**

**Les sélections pour composer l'équipe de France et pour inscrire les riders aux Championnats d'Europe Wakeboard bateau 2017 seront annoncées au plus tard 15 jours avant le début du championnat.**

##### **4.1.2.1. / Règles de participation pour être sélectionnable**

1/ Les règles internationales permettent d'identifier les riders / rideuses sélectionnables.

2/ La participation au championnat de France 2017 est obligatoire (quelle que soit l'organisation du calendrier de compétitions) sauf dérogation exceptionnelle demandée auprès du DTN notamment dans le cas d'une blessure confirmée par le médecin fédéral.

3/ La participation obligatoire à une compétition homologuée, en plus du championnat de France, inscrite au calendrier officiel de la FFSNW ou de l'IWWF, avant la date de signification de la sélection.

4/ Le cas échéant, conformément à l'article 8 de principes de sélection, pour les sportifs concernés, un test de performance pourra être organisé par la Direction Technique National.

**5/ Avoir réalisé les éléments techniques définis ci-après, en compétition ou sur une vidéo certifiée remise au référent de la discipline au moins un mois avant la date de championnat :**

<b>U14 Ladies</b>	
INVERT	Faire 2 tricks de familles différentes (Raley, Backroll, Frontroll, Frontflip, Tantrum)
SPIN	360 FS
	360 BS
	BS 180

<b>U18 Ladies</b>	
INVERT	Faire 2 tricks de familles différentes (Raley, Backroll, Frontroll, Frontflip, Tantrum) dont 1 en réception Fakie
SPIN	360 grabé
	540

<b>OPEN Ladies</b>	
AIR TRICKS	Faire 3 tricks de familles différentes, dont 1 en réception Fakie
SPIN	360 grabé
	540
	BS 180 grabé

U14 Men	
INVERT	Faire 3 tricks de familles différentes (Raley, Backroll, Frontroll, Frontflip, Tantrum)
	2 demi-Mobe OU 1 Mobe
SPIN	540

U18 Men	
INVERT	Faire 3 tricks de familles différentes (Raley, Backroll, Frontroll, Frontflip, Tantrum), dont 1 en réception Blind
	2 Mobe
KICKER	2 540 différents

OPEN Men	
INVERT	Faire 3 Mobes de familles différentes (Raley, Backroll, Frontroll, Frontflip, Tantrum), dont un Mobe 5
SPIN	2 540 différents
	720

#### **4.1.2.2. / Règles de sélection pour la composition de l'Équipe de France pour les championnats d'Europe de wakeboard bateau**

Afin d'arrêter la liste nominative des riders et rideuses sélectionnés, la Commission de sélection s'appuiera notamment sur les indicateurs suivants :

1. Les riders dont les points ranking favorisent les chances de médaille par équipe.
2. Les résultats de l'ensemble des compétitions, dont les compétitions obligatoires, jusqu'à la date de la signification des sélections.
3. L'expérience acquise lors des compétitions de références antérieures (capacité du skieur à performer lors des compétitions majeures).
4. Le cas échéant, les performances des tests de sélection organisés par la DTN.
5. L'état de forme, ou le potentiel avéré du rider.
6. Le comportement et l'attitude du rider durant la saison.
7. Les riders / rideuses, des catégories O30 & O40, dont les performances pourraient favoriser les chances de médaille par équipe.

La possibilité d'un sur-classement peut être étudiée par la DTN dans la mesure où le rider aurait un potentiel avéré pour concourir dans la catégorie supérieure. L'engagement final sera celui dans la catégorie d'âge permettant la meilleure performance.

## **4.2 / Championnats du Monde Wakeboard Bateau 2017**

### **4.2.1/ Règles IWWF :**

Selon les règles IWWF 9.1 / 9.2 / 9.2.1 / 9.2.2 / 11.1

1. Chaque fédération Nationale peut sélectionner son équipe comme elle le désire
2. Une équipe de wakeboard et wakeskate sera composée au maximum de 10 riders, et ce sans dépasser 2 riders dans une même catégorie. Les 8 meilleurs scores seront utilisés pour le calcul du score de l'équipe du pays. Dans le cas où deux équipes seraient à égalité, les 9 meilleurs scores seront utilisés, et ainsi de suite.

U9 (Youngsters Boys & Girls) E&A add Rules	9 ans ou moins au 31 décembre de l'année en cours
U14 (Boys & Girls)	14 ans ou moins au 31 décembre de l'année en cours
U18 (Junior Men & Junior Women)	18 ans ou moins au 31 décembre de l'année en cours
Open	Pas de restriction d'âge
O30 (Master Men & Master Women)	30 ans ou plus au 31 décembre de l'année en cours
O40 (Veteran Men & Veteran Women)	40 ans ou plus au 31 décembre de l'année en cours

***(Sous réserve de changements des règlements internationaux E&A IWWF et IWWF)***

### **4.2.2/ Règles FFSNW :**

**Les sélections pour composer l'équipe de France et pour inscrire les riders aux Championnats d'Europe Wakeboard bateau 2017 seront annoncées au plus tard 15 jours avant le début du championnat.**

#### **4.2.2.1. / Règles de participation pour être sélectionnable**

- 1/ Les règles internationales permettent d'identifier les riders / rideuses sélectionnables.
- 2/ La participation au championnat de France 2017 est obligatoire (quelle que soit l'organisation du calendrier de compétitions) sauf dérogation exceptionnelle demandée auprès du DTN notamment dans le cas d'une blessure confirmée par le médecin fédéral.
- 3/ La participation obligatoire à une compétition homologuée, en plus du championnat de France, inscrite au calendrier officiel de la FFSNW ou de l'IWWF, avant la date de signification de la sélection.
- 4/ Le cas échéant, conformément à l'article 8 de principes de sélection, pour les sportifs concernés, un test de performance pourra être organisé par la Direction Technique National.

**5/ Avoir réalisé les éléments techniques définis ci-après, en compétition ou sur une vidéo certifiée remise au référent de la discipline au moins un mois avant la date de championnat :**

<b>U14 Ladies</b>	
INVERT	Faire 2 tricks de familles différentes (Raley, Backroll, Frontroll, Frontflip, Tantrum)
SPIN	360 FS
	360 BS
	BS 180

<b>U18 Ladies</b>	
INVERT	Faire 2 tricks de familles différentes (Raley, Backroll, Frontroll, Frontflip, Tantrum) dont 1 en réception Fakie
SPIN	360 grabé
	540

<b>OPEN Ladies</b>	
AIR TRICKS	Faire 3 tricks de familles différentes, dont 1 en réception Fakie
SPIN	360 grabé
	540
	BS 180 grabé

<b>U14 Men</b>	
INVERT	Faire 3 tricks de familles différentes (Raley, Backroll, Frontroll, Frontflip, Tantrum)
	2 demi-Mobe OU 1 Mobe
SPIN	540

<b>U18 Men</b>	
INVERT	Faire 3 tricks de familles différentes (Raley, Backroll, Frontroll, Frontflip, Tantrum), dont 1 en réception Blind
	2 Mobe
KICKER	2 540 différents

<b>OPEN Men</b>	
INVERT	Faire 3 Mobes de familles différentes (Raley, Backroll, Frontroll, Frontflip, Tantrum), dont un Mobe 5
SPIN	2 540 différents
	720

#### **4.2.2.2. / Règles de sélection pour la composition de l'Équipe de France pour les Championnats du Monde de wakeboard bateau**

Afin d'arrêter la liste nominative des riders et rideuses sélectionnés, la Commission de sélection s'appuiera notamment sur les indicateurs suivants :

1. Les riders dont les points ranking favorisent les chances de médaille par équipe.
2. Les résultats de l'ensemble des compétitions, dont les compétitions obligatoires, jusqu'à la date de la signification des sélections.
3. L'expérience acquise lors des compétitions de références antérieures, dont les championnats d'Europe 2017 (capacité du rider à performer lors des compétitions majeures).
4. Le cas échéant, les performances des tests de sélection organisés par la DTN.
5. L'état de forme, ou le potentiel avéré du rider.
6. Le comportement et l'attitude du rider durant la saison.
7. Les riders / rideuses, des catégories O30 & O40, dont les performances pourraient favoriser les chances de médaille par équipe.
8. La sélection au Championnat d'Europe.

La possibilité d'un sur-classement peut être étudiée par la DTN dans la mesure où le rider aurait un potentiel avéré pour concourir dans la catégorie supérieure. L'engagement final sera celui dans la catégorie d'âge permettant la meilleure performance.

## Chap. 5 / WORLD GAMES 2017

### **5.1. / Règles IWWF :**

Les compétitions se dérouleront conformément aux règles de l'IWWF validées par l'IWWF au moment de l'épreuve, sauf dérogation particulière du CIO.

Les épreuves concernées pour les hommes et les femmes sont :

- Le slalom en ski nautique.
- Les figures en ski nautique.
- Le saut en ski nautique.

Une liste nominative a été publiée en novembre 2016 par l'IWWF.

Cette liste inclue les 12 meilleurs skieurs hommes et 8 meilleures femmes au monde membres des 12 premiers pays. (Le meilleur skieur par pays et par discipline est qualifié est dans cette liste).

**Chaque pays peut inscrire au maximum 5 compétiteurs.**

Une liste de remplaçants potentiels a également été publiée par l'IWWF en novembre 2016.

Cette liste inclue les meilleurs skieurs hommes et femmes au monde possédants une « ranking liste » supérieure à celle du dernier skieur qualifié dans le top 12 par l'IWWF.

**LES SELECTIONS SERONT ARRETEES ET LES INSCRIPTIONS SERONT FAITES PAR LA FFSNW.**

### **5.2. / Règles FFSNW :**

#### 5.2.1. / Règles de participation pour être sélectionnable

1/ Les règles internationales permettent d'identifier les compétiteurs sélectionnables. Pour prétendre à une sélection en Equipe de France le compétiteur doit être de nationalité française au moment de l'inscription préliminaire et titulaire d'une licence FFSNW en cours de validité et avoir renseigné et signé la convention SHN/FFSNW pour les skieurs concernés.

2/ La participation au Championnat de France de sa catégorie et de sa discipline est obligatoire, quel que soit la composition du calendrier international, sauf dérogation exceptionnelle demandée auprès du DTN notamment pour blessure (confirmée par le médecin fédéral).

3/ Afin de pouvoir prétendre aux sélections, il est obligatoire pour tous les skieurs et skieuses d'avoir réalisé au minimum 1 compétitions d'homologation internationale (RL au

minimum) de son choix, en plus du Championnat de France, jusqu'à la date des sélections ou 2 compétitions si il n'y a pas eu de participation aux championnats de France dans le cadre de la dérogation exceptionnelle.

4/ Le cas échéant, conformément à l'article 8 de principes de sélection, pour les sportifs concernés, un test de performance pourra être organisé par la Direction Technique Nationale.

### **5.2.2. / Règles de sélection pour la composition de l'Équipe de France :**

**Afin d'arrêter la liste nominative des skieurs et skieuses qui seront proposés à la IWWF, la Commission de sélection s'appuiera notamment sur les indicateurs suivants :**

1. Les résultats de l'ensemble des compétitions, dont les compétitions obligatoires, jusqu'à la date de la signification des sélections.
2. Le cas échéant, les performances des tests de sélection organisés par la DTN.
3. L'expérience acquise lors des compétitions de référence "Open" (capacité du skieur ou skieuse à performer lors des compétitions majeures).
4. L'état de forme, ou le potentiel avéré du skieur ou de la skieuse au moment des sélections.
5. Le comportement et attitude du skieur ou de la skieuse.
6. " l'équipe de France sera composée de 5 athlètes maximum. selon les règles IWWF (ci-dessus). Les skieurs seront tous sélectionnés par la FFSNW. Les places seront attribuées par le comité de sélection pour les skieurs estimés médaillables.

Validé par la Commission de sélection

Validé en Bureau Fédéral

## Chap. 6 / ANNEXES

### 6.1/ Tableau de Performances 2017

12 au 17 aout	MONDIAL U21	SKI	Dnepropetrovsk	Ukraine
23 au 30 juillet	2017 « World Games »	SKI	Wroclaw	Pologne
1 <sup>er</sup> au 7 aout	EURO U14 et U17 et U21	SKI	SESSENA	Espagne
5 au 10 septembre	Mondial OPEN	SKI	PARIS	France
20 au 24 septembre	Euro OPEN	SKI	Linz	Autriche

**Les skieurs ou skieuses qui ont réalisé les performances du niveau suivant (tableau ci dessous) en cours de saison, et AVANT la date de la sélection du championnat de référence 2017, seront qualifiés en spécialiste dans l'équipe de France.**

EURO OPEN	slalom	figures	saut	Combiné E&A
hommes	3 @10.25	10 800	64	2400
femmes	2 @10.75	8000	49	2500
MONDIAL OPEN	slalom	figures	saut	Combiné IWWF
hommes	3,5 @10.25	11 000	65	2350
femmes	2,5 @10.75	8500	50	2550
EURO U21	slalom	figures	saut	Combiné E&A
Hommes	3 @10.75	8500	56	2050
Femmes	2 @11.25	6000	40	1900
MONDIAL U21	slalom	figures	saut	Combiné IWWF
hommes	4 @10,75	9600	58	2100
femmes	3 @11	7000	42	2150
EURO U14 et U17	slalom	figures	saut	Combiné
Cadettes	6@14	4000	22	1800
Cadets	2@12	4500	30	1500
Juniores	3@12	5400	36	2000
Juniors	2,5@11.25	6500	45	2000

Validé par la Commission de sélection

Validé en Bureau Fédéral